

N° D'ORDRE : 2020-128

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 25**Pouvoirs : 04**Excusé : 00**Absents : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29**Date de convocation : 22 Septembre 2020*SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – Mme PICHARD Laure – M. QUENET Xavier – Mme ARGENTO Katia – Mme LABROUSSE Sylvie – M. DEDONS Fabrice – Mme MATHIVET Séverine – Mme BECCHINO-BEAUDOARD Sylvie – M. FRANCESCHINI Damien – Mme RASTOUIL Angélique – M. FONTANA Alain – Mme SAUQUET Adeline – M. LABASTIE Eric – Mme ASNARD Marjorie – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. CHAMBELLAND Michel pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. MARIN Michel – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

4-DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE FLICHE BERGIS

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que la Région Sud soutient les territoires locaux par un Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) lequel s'adresse à toutes les communes de la région afin de participer au financement de projet structurant de la commune.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire souhaite que le projet de réhabilitation de la propriété Fliche Bergis puisse bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du FRAT par le versement de la subvention maximale à savoir 200 000 €.

De plus, Monsieur le Maire explique que par délibération en date du 19 Juin 2020, la Région a délibéré sur la mise en place d'une bonification de 10% pour les communes qui ont décidé d'exonérer, d'au moins 6 mois, les droits de terrasses afin de soutenir les cafés et restaurants pendant la période de la crise sanitaire.

Aussi, et considérant que la commune a exonéré les cafés et restaurants du 15 Mai 2020 au 15 Novembre 2020, elle peut bénéficier d'une valorisation de la subvention à hauteur de 10% soit un montant total de 220 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation de la propriété Fliche Bergis est estimé à 4 300 000 € H.T. Il rappellera que, par une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, participe à hauteur de 40% pour la partie relative au Conservatoire de Musique.

Le coût des travaux incombant à la commune correspond donc à 60 % du montant total soit un montant H.T de 2 580 000 € soit un montant T.T.C de 3 096 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation de la propriété Fliche Bergis est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes MOE, Etude de sol, Bureau de contrôle, CSPS	368 400 €	Conseil Régional FRAT (8.53%)	220 000 €
Construction et premiers équipements	2 058 000 €	Caisse d'Allocations Familiales du Var (20%)	516 000 €
Actualisation, aléas...	153 600 €	Conseil Départemental du Var (20%)	516 000 €
		Autofinancement (51.47 %)	1 328 000 €
TOTAL	2 580 000 €	TOTAL	2 580 000 €

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès du Conseil régional une subvention d'un montant de 220 000 € H.T

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'arrêté n°132-2020 ayant pour objet « l'exonération temporaire des redevances dues pour l'occupation du domaine public »,
- VU la délibération n°2020-124 du 10 Juillet 2020.

DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM CLAVE, DEZERAUD, LE PEN, CALMET, MME MONTAGNY)

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil régional une subvention d'un montant de 220 000 € H.T.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 1^{er} octobre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT